

De l'évaluation des politiques publiques internationales et environnementales de la RD Congo entre 2021 et 2023

Cas des alertes précoces face aux inondations

MBUSA SANGULU Remy*

Résumé

La présente étude se veut d'effectuer une évaluation de la politique publique internationale et environnementale de la RD Congo entre 2019 et 2023 pour ce qui concerne de façon particulière les inondations. Le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques qui découle de la Conférence de Paris, prévoit les alertes précoces en vue de faire face aux inondations qui sont l'une des conséquences des changements climatiques.

Dans la voix portée par la RD Congo sur la scène internationale, les inondations ne font pas partie des urgences. L'installation des stations météorologiques ne paraissent pas non plus urgence dans les occasions de diplomatie multilatérale auxquelles prend part la RD Congo.

En urgence ressortent les revendications à plus des bénéfices environnementales quant à ce qui concerne les droits de la RD Congo à bénéficier de la justice et la solidarité internationale dans le domaine environnemental, cela au regard de sa forêt, deuxième la plus grande au monde.

Mots clés : *Politiques publiques internationales ; République Démocratique du Congo ; Environnement, Inondations, Alertes précoces.*

Abstract

This study aims to assess the international and environmental public policy of the Democratic Republic of Congo between 2019 and 2023, with particular regard to flooding. The National Climate Change Adaptation Plan, which stems from the Paris Conference, provides for early warnings to deal with flooding, which is one of the consequences of climate change.

* *Master en Relations internationales, Assistant et Enseignant – Chercheur au Département des Relations internationales, Domaine des Sciences Juridiques, Politiques et Administratives, à l'Université de Goma, et Coordonnateur du Bureau d'Etude et d'Accompagnement des Relations Internationales en RD Congo – BEARIC –, E-mail : remysangulu@gmail.com, Téléphone : +243993829858.*

In the DR Congo's voice on the international stage, flooding is not considered an emergency. Nor does the installation of weather stations appear to be a priority in the multilateral diplomatic forums in which the DR Congo participates.

The most pressing demands are for greater environmental benefits with regard to the DRC's rights to justice and international solidarity in the environmental field, given that it has the second largest forest in the world.

Keywords: *International public policy; Democratic Republic of Congo; Environment, Floods, Early warnings.*

I. Introduction

Selon l'indice ND-GAIN qui classe les pays les plus vulnérables aux changements climatiques vis-à-vis de leur capacité d'adaptation, la RD Congo est placée au 5^{ème} rang mondial de vulnérabilité. C'est-à-dire qu'elle est du nombre des 5 pays susceptibles de subir lourdement les effets dus aux changements climatiques.

Située dans la Zone de Convergence Intertropicale (ZCIT), la RD Congo est affecté par une variabilité climatique extrême liée à l'ampleur de la saison sèche et de celle des pluies. De manière non uniforme, ces changements ont une incidence sur les systèmes naturels, humains, infrastructurels et productifs du pays. En d'autres termes, ces changements entraînent de graves conséquences sur la société, les écosystèmes et divers secteurs de l'économie. Parmi les impacts déjà perceptibles à travers le pays, l'on peut mentionner la persistance des fortes chaleurs, des pluies violentes, la dégradation des terres, particulièrement par des érosions, l'allongement de la saison sèche qui durent généralement d'avril à octobre dans le sud et de novembre à mars dans le nord, en fonction également de la distance de l'équateur, l'augmentation des séquences de sécheresse pendant les saisons de pluie, et enfin les inondations. Ce sont ces dernières qui attirent l'intérêt de la présente étude.

Les inondations sont la conséquence de l'intensification des fortes pluies dans le pays, particulièrement dans le centre du Bassin du Congo. Elles sont à la base d'importantes destructions, y compris par glissements de terrain et érosion des sols.

Au fil de l'histoire, trois stratégies aux multiples facettes ont été mobilisées pour faire face aux excès hydrauliques : s'éloigner des espaces de danger, s'adapter à la présence de ces aléas ou lutter contre ces processus extrêmes.¹

Pour contenir l'impact des effets liés aux changements climatiques, la RD Congo a mis en place, depuis 2021, le Plan national d'adaptation aux changements climatiques. Comme priorités absolues, ce plan, en plus d'être orienté sur différents domaines, s'intéresse plus particulièrement aux inondations et prévoit des alertes précoces pour faire face à ces dernières. Ainsi, cette étude se fixe comme objectif d'effectuer la comparaison des résultats atteints, par rapport à ceux attendus, en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan national d'adaptation aux changements climatiques en matière des inondations.

Emettant l'hypothèse que les inondations n'aient pas été tenues avec un caractère urgent dans les politiques publiques internationales et environnementales de la RD Congo, cette étude se veut vérifier si ces excès hydrauliques enregistrés en RD Congo ont été précédées par les alertes précoces. Rappelons que l'ensemble de savoirs sur les enjeux environnementaux et sur les moyens d'action devrait permettre aux décideurs de bien cibler les priorités et de choisir les meilleures stratégies.²

II. Méthodologie

Cette étude recours à la combinaison des méthodes qualitatives et quantitatives, évaluant la place accordée par la RD Congo aux inondations dans la conduite de sa politique publique internationale et environnementale.

¹ Yvette Veyret, *L'environnement. Concepts, Enjeux et Territoires*, Paris, Armand Colin, 2017, p.72 pdf.

² Pierre Lascoumes, *Action publique et environnement*, Paris, Presses Universitaires de France, 2022, p.112. pdf.

L'arbre à problème des changements climatiques en RD Congo,³ démontre que les inondations comme effets, ont pour causes le changement climatique qui est aussi à la base de l'augmentation des pluies.

La démarche adoptée examine la place des inondations dans les Sommets des Chefs d'Etats, particulièrement en ceux en rapport avec le climat.

III. L'Environnement et les Politiques publiques internationales

C'est traditionnellement à l'administration que revient le soin de mettre en œuvre les politiques publiques.⁴ Et ce qui caractérise le mieux le renversement opéré par l'analyse des politiques publiques est le fait qu'elle entend saisir l'État à partir de son action.⁵

Si l'on entend par « politiques publiques internationales » l'ensemble des programmes d'action revendiqués par des autorités publiques ayant pour objet de produire des effets dépassant le cadre d'un territoire stato-national, on peut distinguer deux types de politiques publiques internationales : les « politiques étrangères » d'une part, relevant d'une autorité publique centrale (les États, mais aussi, par extension, une organisation relativement intégrée comme l'Union européenne aujourd'hui), et, d'autre part, les politiques publiques multilatérales produites par (ou dans le cadre) d'organisations internationales.⁶

On ne peut, à l'évidence, incriminer la main de l'Homme dans toutes les tragédies marines. Certaines calamités relèvent, en principe, du registre naturel. Il n'empêche, ces survenances, souvent catastrophiques, portent souvent l'empreinte de la suractivité humaine.⁷ Mais dans le cas de cette étude, ce qui sera vérifié n'est seulement pas la suractivité, mais prioritairement l'inaction. La responsabilité civile environnementale qui doit être comprise et abordée de manière plus large demeure une obligation de réparer et parfois de prévenir

³ Les changements climatiques en République Démocratique du Congo : état de lieux et perspectives dans le cadre de l'ANCR, disponible sur <https://www.thegef.org>, consulté le 15 décembre 2023.

⁴ Laurie Boussaguet et al. ; *Dictionnaire des politiques publiques*, 5^{ème} édition entièrement mise à jour et augmentée, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 2019, p.246.

⁵ Pierre Muller, *Que Sais-je ? Les politiques publiques*, Paris, PUF, 2010, p.55. pdf.

⁶ Franck Petiteville et Andy Smith, « Analyser les politiques publiques internationales », in *Revue Française des Sciences politiques*, Volume 56, 2006/3, pp.357-366.

⁷ Roland Séroussi, *Droit international de l'environnement*, Paris, Dunod, 2012, p.20.

et/ou de faire cesser, les préjudices causés, certes à autrui, mais aussi à l'environnement.⁸ Cela s'inscrit dans l'un des grands principes du Droit de l'environnement. La prévention fait partie des principes majeurs de l'environnement. Par la prévention, les actions de prévention doivent permettre de prévenir les atteintes à l'environnement en adoptant par avance les mesures nécessaires. La prévention est donc mise en œuvre avant la réalisation d'une activité ou d'un ouvrage. Le point important ici est qu'il faut prévenir un risque connu et prévu : si le dommage n'est qu'éventuel, le risque est quant à lui certain.⁹ Le principe de précaution quant à lui apparemment similaire au précédent, présente toutefois une différence de taille qui le caractérise. Il s'agit encore une fois d'agir en amont afin d'éviter un dommage à l'environnement ; cependant, ici l'action est envisagée alors même que le risque n'est pas certain.¹⁰ Le principe de précaution est le principe de l'incertitude : incertitude sur l'existence ou non du risque, incertitude sur la réalisation d'un dommage qui n'a peut-être aucune chance d'arriver. Le troisième principe quant à lui, a en effet un double visage avec le droit à l'information et le droit à la participation. C'est le principe d'information et de participation.¹¹

Dans le cas des inondations, chacun des principes reste ultime. Les alertes précoces se voulant à la fois répondre aux besoins de prévention, de précaution, d'information et de participation.

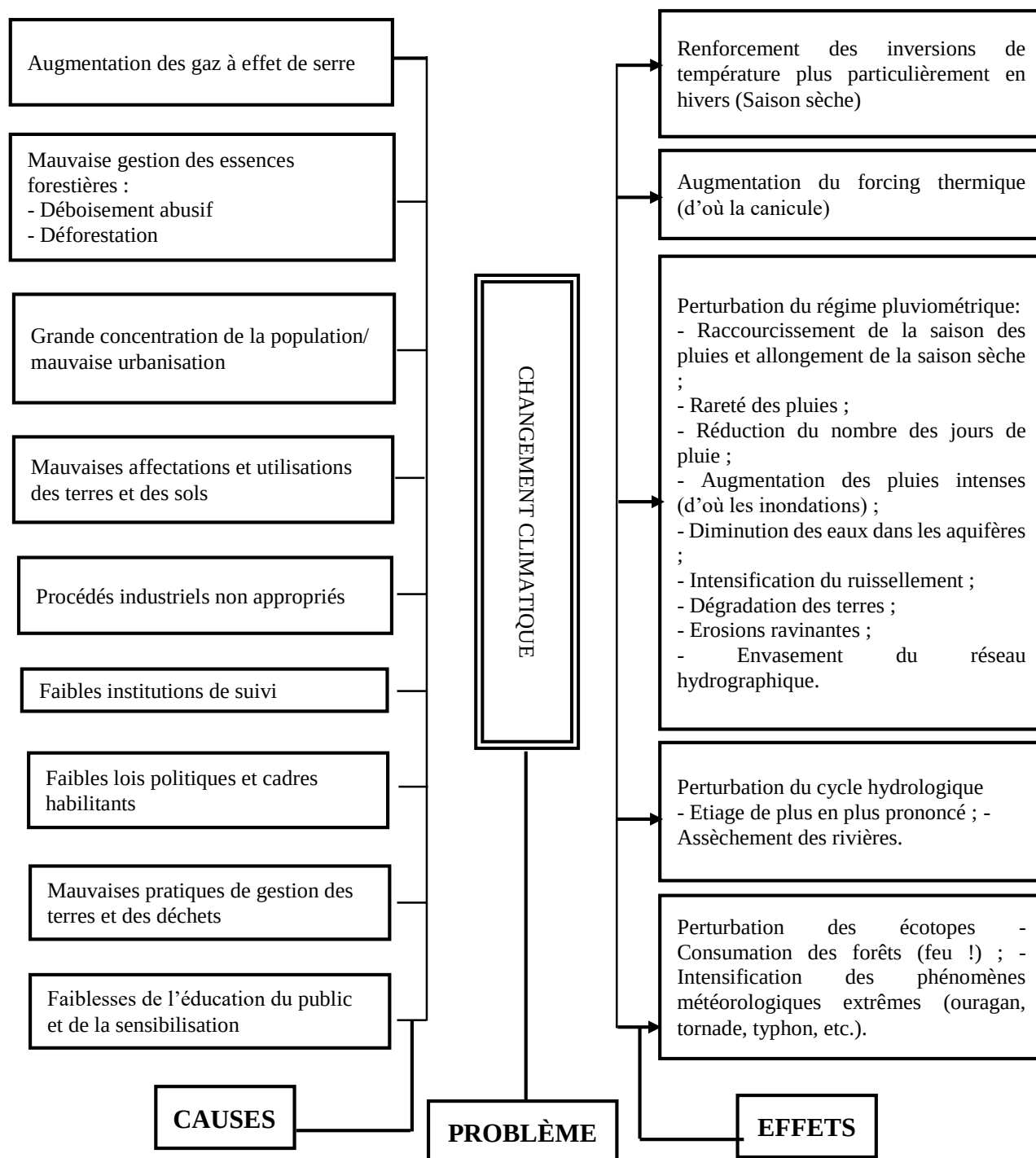
⁸ Kennedy Kihangi Bindu, *Traité de droit de l'environnement. Perspectives congolaises*, Switzerland, Globethics.net, 2022, p.424.

⁹ Catherine Roche, *L'essentiel du Droit de l'environnement*, 6e édition, Paris, Gualino, 2014, p.26.

¹⁰ Catherine Roche, *Op.cit*, p.27.

¹¹ Catherine Roche, *Op.cit*, p.28.

Figure 1. L'arbre à problème du changement climatique dans le monde



IV. De l'Accord de Paris au Plan d'adaptation aux changements climatiques

En RD Congo, les changements climatiques sont à la base des inondations. Prenant en compte les menaces qui découlent des changements climatiques, le pays a pris des mesures pour y faire face. En 2015, le Ministère de l'environnement et développement durable a coordonné l'élaboration de la Politique, stratégie et plan d'actions en matière de lutte contre les changements climatiques (PSPA-CC), dont la mise à jour est intervenue en 2020. Entre 2019 et 2023, le pays a adopté le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) dont l'un des résultats attendus mentionne la création d'une nation résistante au climat.

C'est en conformité au PSPA-CC que le Programme National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) a été élaboré. Ce PNA se conformait aussi au Plan National Stratégique de Développement de la RDC (PNSD), à l'horizon 2050, mais aussi à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui datait de 2015, et qui devint, depuis la ratification de l'Accord de Paris sur le climat, la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN).

Le PNA s'adapte aussi à la mise en œuvre par la RD Congo, des décisions des Conférences des Parties (CoP) relatives à l'adaptation aux changements climatiques et marque une démarche supplémentaire dans l'objectif visant à remédier la vulnérabilité du pays et renforcer sa résilience face aux changements climatiques. À travers le PNA, la RD Congo s'engage dans l'Accord de Paris et affirme sa détermination à contribuer par des réponses essentielles aux préoccupations en rapport avec le changement climatique. Cette lutte contre les changements climatiques consiste à faire poser des actions au niveau national, ainsi qu'à faire preuve de leadership dans la lutte mondiale. C'est dans ce cadre que la RD Congo a manifesté son ambition de réduction des émissions à travers la soumission de sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN), se rapportant à la CDN.

L'élaboration du PNA vise ainsi à s'aligner sur le cycle de la CDN afin d'emmener la RD Congo de respecter ses engagements internationaux de manière synergique. Cette CDN réitère que l'adaptation est une réponse prioritaire au changement climatique, et le PNA sert de base à la contribution de la RD Congo en matière d'adaptation.

a. Objectif global du PNA

Le PNA vise, de façon générale, à éclairer l'élaboration d'actions, de stratégies et de lignes directrices pour la gestion et la réduction du risque climatique en RD Congo en vue de faire face aux effets néfastes des dimensions sociales, économiques et environnementales du changement climatique. Elle vise renforcer les mécanismes institutionnels existants pour un déploiement concerté entre les provinces, les secteurs économiques et le grand public, et pour une mise en œuvre programmée des mesures structurelles visant à combler les lacunes observées dans le contexte national.

Il s'agit en bref de guider les initiatives de gestion et de réduction des risques climatiques à long terme dans le pays.

b. Objectifs spécifiques du PNA

Un certain nombre d'actions d'adaptation prioritaires à court, moyen et long terme dans 4 programmes pluriannuels dressent les priorités suivantes :

1° Conservation des écosystèmes forestiers et biodiversité :

Cette priorité reprend :

- L'implication des Populations Autochtones (PA) dans les négociations des clauses sociales avec les exploitants forestiers et miniers ;
- La sensibilisation des différents acteurs concernés par l'exploitation forestière sur les violences et les droits humains des hommes et femmes PA ;
- L'initiation de projets Pilotes sur les filières des produits forestiers non ligneux (PFNL) avec les PA ;
- L'encouragement de programmes de reboisement et domestication des espèces à grande valeur ancestrale pour les PA ;
- La mise en œuvre de programmes sur la pêche durable et de la pisciculture.

2° Agriculture, pêche, élevage et développement rural intégré

Cette priorité implique des mesures renforcées au niveau de l'État, des partenaires techniques du secteur agricole et des peuples autochtones.

i. Au niveau de l'État :

- Le renforcement des efforts individuels et collectifs de prévention au niveau de la recherche agronomique et technologique,
- La mise en cohérence des soutiens publics aux investissements de prévention, de développement d'outils et de procédures de gestion des situations de crises climatiques agricoles;
- La création d'une capacité à mutualiser les risques, dans le temps et dans l'espace, avec un grand nombre possible d'exploitations agricoles (PA) et autres adhérentes à la mutuelle ;
- **La multiplication des stations d'observation météorologiques ;**
- L'implication de l'État, au titre de solidarité nationale, en cas d'accidents climatiques exceptionnels, pour assurer l'indemnisation des risques ;
- La subvention des petits producteurs paysans, de plus en plus vulnérables, en vue d'adopter les nouvelles pratiques agro écologiques à même de pérenniser leurs exploitations.

ii. Au niveau des partenaires du secteur agricole :

Ces partenaires qui sont les universités, les centres de recherches agronomiques, les partenaires techniques et financiers internationaux et les organisations de la société civile du secteur agricole, devront à leur niveau :

- Sélectionner les variétés résilientes au niveau des centres des recherches agronomiques et des universités ;
- Établir un calendrier agricole dynamique pour chaque culture avec l'implication des agro-météorologistes et des agronomes ;
- Formuler de fiches techniques et installer de champs école pour la formation des agriculteurs PA et autres ;

- **Former de journalistes vulgarisateurs dans les stations radio-rurales en matière d'alertes aux risques climatiques ;**
- Faire usage de l'agro-météorologie pour prévenir les risques climatiques

3° Eau et assainissement

Ce secteur a pour finalité de :

- Renforcer la résilience des rivières, du fleuve et des dragues aux débits élevés en procédant par des dragages supplémentaires ou à des élargissements, de sorte que le surplus d'eau s'écoule librement.
- Mettre un accent particulier sur la sécurité des humains et sur la prise en compte de la dynamique du fleuve dans les années à venir pour les zones urbaines de l'est de la RD Congo où l'augmentation de la densité de population combinée à des précipitations irrégulières peut dans certains cas conduire à un grave manque d'eau.
- **Améliorer la prévention des événements météorologiques extrêmes et des inondations à travers des systèmes d'alerte précoce (améliorés) ;**
- Renforcer la résilience des ressources en eau à travers les innovations et les modifications des pratiques des ressources d'eau, par exemple la construction des structures d'approvisionnement en eau dans les villages, et les zones urbaines en pleine expansion (puits, réhabilitation des sources, déviation des rivières, interface eau urbaine-eau rurale, gouvernance et réglementation de l'eau urbaine etc.)

4° Engagement du secteur privé

- Développer un partenariat public-privé, ainsi que des outils, des méthodologies et des approches pour ce secteur.
- Encourager le secteur privé à participer aux consultations pour l'élaboration des PNA successifs.

c. Les Acteurs du PNA

Autour de ce plan, l'on distingue les acteurs nationaux des acteurs internationaux.

i. Des acteurs nationaux :

Du nombre des acteurs nationaux figurent les acteurs gouvernementaux, les acteurs intergouvernementaux, telles que les Organisations internationales qui œuvrent dans le secteur du climat, les organisations de la société civile, telles les ONGs du secteur climatique, et enfin les organisations du secteur de l'économie.

Des acteurs gouvernementaux : le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), l'Institut National de Recherches Agronomiques (INERA), METTELSAT, le Ministère de l'Aménagement du territoire, MINAT, le Ministère du Plan (MINPLAN), la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (COPEMECO), le SENASEM, la DIAF, le MINPE, la CONAFED, les Provinces et leurs Gouverneurs, les experts des différentes administrations sectorielles, nationales et provinciales ; les organisations de la société civile et de défense des intérêts des Peuples Autochtones ; les partenaires du secteur agricole dont les Universités, les Centres de recherches agronomiques, et les organisations de la société civile du secteur agricole.

ii. Les acteurs internationaux :

L'Organisation des Nations Unies (ONU) au travers le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds vert pour le climat (FVC) ainsi que les partenaires techniques et financiers internationaux.

d. Echéance de la PNA

Le délai prévu pour l'atteinte des objectifs du PNA s'étend sur 4 ans, soit de 2022 à 2026.

V. Comparaison des valeurs sur la prévention des évènements météorologiques extrêmes et des inondations à travers des systèmes d'alerte précoce

D'une part, comparer l'objectif en lien avec la prévention des évènements météorologiques extrêmes et des inondations à travers des systèmes d'alerte précoce et la multiplication des stations d'observation météorologiques. D'autre part, procéder à l'identification des inondations qui ont eu lieu entre 2019 et 2023, et à chercher à savoir si

ces dernières avaient été précédé d'alertes précoces. Ensuite, vérifier le degré de présence de cet objectif dans la voix portée par la RD Congo à l'international au travers sa participation aux conférences et sommets internationaux. Enfin, nous pourrions chercher à identifier les stations météorologiques qui auront été mis en place entre 2019 et 2023.

Tableau 1. Inondations et alertes précoces dans le pays entre 2019 et 2023

	Dates	Lieu	Bilan		Alerte précoce		Total des inondations
			Humains	Matériels	Ave c	San s	
1	Octobre 2019	12 des 26 provinces ¹²	Non précisé	600.000 personnes affectées	0	X	12
2	8 juin 2020	Uvira, Maniema	Non précisé	7000 ménages affectés ¹³	0	X	1
3	17 mars 2021	Kinshasa	4 décès	Non précisé	0	X	1

¹² Dans le rapport de situation publié par OCHA, il ressort que la plupart des provinces touchées sont des zones d'inondations récurrentes, cependant une telle ampleur est assez inhabituelle pour le Nord-Ubangi (146 005 personnes affectées) et le Sud-Ubangi (108 609). Le reste des personnes sinistrées est réparti comme suit : Equateur (chiffres à vérifier) ; Tshopo (73 317) ; Mongala (70 308) ; Bas-Uélé (66 908) ; Maniema (24 325) ; Kinshasa (18 840) ; Haut-Uélé (14 145) ; Kasai (8 700) ; Sud-Kivu (1 884) ; et Kasai-Central (628). Ces données ne sont pas nécessairement toutes vérifiées et peuvent parfois être surestimées. Ces estimations seront ajustées au fur et à mesure des évaluations actuellement en cours dans des zones affectées, afin de déterminer le nombre de personnes dans le besoin d'une assistance humanitaire. A lire sur : reliefweb, *Inondations en République Démocratique du Congo: Rapport de situation (12 décembre 2019)*, disponible sur <https://reliefweb.int/>, consulté le 16 décembre 2023

¹³ OCHAServices, Humanitarian responses, *RDC: rapport de situation sur les inondations à Uvira*, <https://www.humanitarianresponse.info>, consulté le 16 décembre 2023

4	5 juillet 2021	Tanganyika ¹⁴	Non précisé	281.000 personnes	0	X	1
5	13 décembre 2022	Kinshasa	120 victimes ¹⁵	Non précisé	0	X	1
6	7 mai 2023	Kalehe / Sud -Kivu	394 corps ¹⁶	Non précisé	0	X	1
7	25 décembre 2023	Bukavu / Sud-Kivu	25 morts provisoires		0	X	
Total	6 inondations				0	18	18 inondations

Sources : Etabli par nous-mêmes nous servant des données tirées des rapports sur les situations d'inondations dans le pays.

Commentaire

Il ressort de 2019 à 2023 que, le pays a enregistré 18 inondations. Aucune d'entre ces inondations n'a été précédée d'une alerte précoce en vue d'épargner ou minimiser les conséquences matérielles et humaines. Statistiquement, sur les 100% d'inondations, il y a eu 0% d'alerte précoce. Kinshasa, la capitale du pays et la Province du Sud-Kivu sont les plus marquées par les inondations. Faut-il encore que des stations météorologiques soient disponibles dans le pays pour rendre possible les alertes précoces.

¹⁴ OCHAServices, Humanitarian responses, RD Congo : inondations dans la province du Tanganyika, <https://www.humanitarianresponse.info>, consulté le 16 décembre 2023

¹⁵ LeMondeAfrique, RDC : les images des inondations meurtrières à Kinshasa, disponible sur <https://www.lemonde.fr/>, consulté le 16 décembre 2023

¹⁶ Actualité.CD, Inondations dans l'est de la RDC : le bilan s'alourdit à près de 400 morts, disponible sur <https://actualite.cd/>, consulté le 16 décembre 2023

Tableau 2. Effectifs des stations météorologiques dans le pays entre 2019 et 2023

N°	Localisation	Effectif des stations météorologiques avant 2019	Effectif des stations météorologiques en 2023	Observation
01	Kinshasa	1	1	Pas moderne
02	Bas-Uele	0	0	
03	Équateur	0	0	
04	Haut-Katanga	0	0	
05	Haut-Lomami	0	0	
06	Haut-Uele	0	0	
07	Ituri	0	0	
08	Kasaï	0	0	
09	Kasaï central	0	0	
10	Kasaï oriental	0	0	
11	Kongo-Central	0	0	
12	Kwango	0	0	
13	Kwilu	0	0	
14	Lomami	0	0	
15	Lualaba	0	0	
16	Mai-Ndombe	0	0	
17	Maniema	0	0	
18	Mongala	0	0	
19	Nord-Kivu	0	0	
20	Nord-Ubangi	0	0	
21	Sankuru	0	0	
22	Sud-Kivu	0	0	
23	Sud-Ubangi	0	0	
24	Tanganyika	0	0	
25	Tshopo	0	0	
26	Tshuapa	0	0	

26 Villes/Provinces	1	1	
---------------------	---	---	--

Sources : *Etabli par nous-mêmes nous servant des données sur la localisation des stations météorologiques dans le pays.*

Commentaire

Il ressort que, de 26 provinces que compte le pays en plus de la Capitale, une seule station est installée dans le pays, précisément dans la Capitale Kinshasa. Jusqu'au du 25 décembre 2023, jour des plus récentes inondations dans le pays, la seule station météorologique de Kinshasa la capitale est installée. Aucune Province n'enregistre une Station météorologique. Bien que cela mentionne un écart de développement, mentionnons que la Station installée dans la Capitale est en désuétude. Les derniers Bulletins Météo disponibles sur le site de de l'Agence Nationale de météorologie et de télédétection date du 12 octobre 2023. Cette Agence est sous l'autorité du Ministère de Transports Voies de communications et Désenclavement pendant que sur le site du Ministère de l'environnement et développement durable, aucun Bulletin météo n'y est disponible.

Il se montre alors que l'installation des Stations météorologiques dans le pays est un besoin urgent. Celui-ci devrait alors paraître en ordre d'urgence dans les actions multilatérales de la RD Congo quant à ce qui concerne la conduite de ses politiques publiques internationales, spécifiquement pour ce qui concerne les inondations.

Tableau 3. Place des inondations dans la politique multilatérale de la RD Congo

N°	Dates de Conférences sur le climat	Lieu	Thème	Urgence de la RD Congo	Acteur
01	14 mars 2019, One Planet Summit	Kenya	Protection de l'environnement	Lutte contre la déforestation	Chef de l'État
02	27 juin 2019, Paris – ITIE	Paris	Egalité dans la gouvernance des ressources naturelles	Impact environnemental de l'exploitation des matières premières	Chef de l'État
03	22 septembre 2019, ONU/Climat	New York	Lutte pour la protection des espaces riches en biodiversités	Soutien à la RD Congo dans la préservation de l'écosystème et de la forêt	Chef de l'État

04	18 janvier 2020, Sommet Royaume Uni-Afrique	Londres	Climat des affaires	Potentiel de la RD Congo pour l'Energie renouvelable	Chef de l'État
05	12 janvier 2021,	Paris	Alliance pour la préservation des forêts tropicales	RD Congo, pays solution pour l'Energie renouvelable	Chef de l'État
06	23 avril 2021, Joe Biden/USA	Video conférence	Urgence et avantage d'une action climatique plus forte	Prix juste du carbone forestier, 100 dollars la tonne	Chef de l'État
07	3 décembre 2021, COP 26	Glasgow	Lutte contre le réchauffement climatique	RD Congo, pays solution pour l'Energie renouvelable	Chef de l'État
08	28 février 2022, PNUE	Kenya	Objectifs de développement durable	RD Congo, pays solution, Energie renouvelable	Chef de l'État
09	9 mai 2022, COP15, CNULCD	Abidjan	Lutte contre la désertification	RD Congo, pays solution	Chef de l'État
10	25 mai 2022,		Commission climat du Bassin du Congo	RD Congo, pays solution	Chef de l'État
11	4 octobre 2022,	Kinshasa	COP 27	RD Congo, pays solution, Energie renouvelable	Chef de l'État
12	5 septembre 2022, Club GCA	Rotterdam, Pays-Bas	Global center on adaptation	Injustice contre l'Afrique, Prix juste du carbone forestier	Chef de l'État
13	3 novembre 2022, COP 27	Egypte	Pays riches pollueurs payeurs	Pertes et dommages, Prix juste du carbone forestier	Chef de l'État
14	17 janvier 2023, Partenariat RDC-Indonesie-Bresil	Bali, Indonesie	Bassins forestiers tropicaux	Coopération sud-sud	Chef de l'État et MEDD
15	29 octobre 2023	Brazzaville	Sommet sur les trois bassins	Hypocrisie des africains sur la situation sécuritaire en RDC	Chef de l'État
	15 sommets	6 fois en pays industrialisés, 7 fois en pays pauvres,	Inondations absentes dans le thème	Inondations absentes des urgences du pays	2 acteurs ont participé

	1 vidéo conférence			
--	-------------------------------	--	--	--

Sources : Etabli par nous-mêmes nous servant des données sur les voyages du Chef de l'Etat ou du Ministre de l'environnement et développement durable et leurs participations aux sommets internationaux sur le climat.

Commentaire

De ce tableau, il s'observe que sur les 15 sommets internationaux identifiés et auxquels la RD Congo a pris part, dans aucun d'entre eux le pays a émis l'urgence du besoin de coopération dans l'objectif de contenir les inondations par alertes précoces. De ces 15 sommets répertoriés, le Chef de l'Etat a pris part à la totalité soit le 100% des sommets répertoriés, pendant qu'un seul sommet sur les 15 soit 6,6%, a enregistré la participation de la Ministre de l'environnement et développement durable. De ces 15 sommets, il n'est fait aucunement mention de façon spécifique aux inondations en RD Congo. Au contraire, le contenu de la majorité des discours prononcé par la RD Congo présente le pays comme étant la solution aux problèmes climatiques du monde, cela faisant valoir sa forêt équatoriale, qui est la deuxième plus grande forêt après l'Amazonie. Cette position exprime la forte tendance des attentes économiques de la participation de la RD Congo à tous ces sommets. Paradoxalement, plus de la moitié des sommets auxquels a participé la RD Congo ont eu lieu dans des pays pauvres, avec des capacités réduites d'influencer l'Agenda international.

Conclusion

Le changement climatique est un problème mondial dont les conséquences doivent d'abord être gérées par les politiques publiques de chaque Etat. Du nombre de ses multiples conséquences, l'on mentionne les fortes pluies qui entraînent des inondations. Ces dernières devraient constituer l'urgence des Etats les plus vulnérables lors des rencontres internationales.

Pour faire face aux problèmes de changement climatique, la RD Congo a élaboré un Plan national d'adaptation aux changements climatiques, PNA. Dans certains de ses

objectifs, ce plan a prévu de faire face aux problèmes des inondations par les alertes précoces, ainsi que par la multiplication des stations météorologiques dans le pays.

En évaluant les résultats atteints qui découlent des politiques publiques internationales de la RD Congo par rapport aux objectifs fixés, spécifiquement en ce qui concerne les inondations dans le domaine environnemental, les inondations n'ont pas été placées en ordre d'urgence dans l'Agenda de la RD Congo au cours des Sommets internationaux où le pays a porté sa voix. Par contre, sont placés en ordre d'urgence, les revendications économiques basées sur la présentation de la RD Congo comme un pays solution pour l'énergie renouvelable en raison de sa forêt, la deuxième plus grande au monde. Il est aussi évident que la multiplication des Stations météorologiques dans le pays ne revient pas comme urgence de la diplomatie multilatérale dans laquelle la RD Congo s'active.

Entre 2019 et 2023, des 17 inondations enregistrées dans le pays, aucune n'a été précédée d'une annonce précoce. Malgré l'urgence que dénotent les préoccupations liées aux inondations, ces dernières ne sont pas spécifiquement portées par la voix de la RD Congo dans les sommets internationaux. En dépit de la quasi-inexistence des stations météorologiques dans le pays, la diplomatie multilatérale n'est pas parvenue à accroître à plus d'une station, dans une ville, la capitale Kinshasa, le nombre de stations météorologiques sur toute l'étendue du territoire congolais.

Références bibliographiques

Actualité.CD, *Inondations dans l'est de la RDC : le bilan s'alourdit à près de 400 morts*, disponible sur <https://actualite.cd/>, consulté le 16 décembre 2023.

ANCR, *Les changements climatiques en République Démocratique du Congo : état de lieux et perspectives dans le cadre de l'ANCR*, disponible sur <https://www.thegef.org>, consulté le 15 décembre 2023.

Catherine Roche, *L'essentiel du Droit de l'environnement*, 6e édition, Paris, Gualino, 2014.

Franck Petiteville et Andy Smith, « Analyser les politiques publiques internationales », in *Revue Française des Sciences politiques*, Volume 56, 2006/3, pp.357-366.

Kennedy Kihangi Bindu, *Traité de droit de l'environnement. Perspectives congolaises*, Switzerland, Globethics.net, 2022.

Laurie Boussaguet et al. ; *Dictionnaire des politiques publiques*, 5^{ème} édition entièrement mise à jour et augmentée, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 2019.

LeMondeAfrique, *RDC : les images des inondations meurtrières à Kinshasa*, disponible sur <https://www.lemonde.fr/>, consulté le 16 décembre 2023.

Mettelsat – Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite (meteordc.cd) Ministère de l'Environnement et Développement Durable, *Plan National d'adaptation aux changements climatiques (2022-2026)*, République Démocratique du Congo, Novembre 2021.

OCHAServices, Humanitarian responses, *RD Congo : inondations dans la province du Tanganyika*, <https://www.humanitarianresponse.info>, consulté le 16 décembre 2023.

OCHAServices, Humanitarian responses, *RDC: rapport de situation sur les inondations à Uvira*, <https://www.humanitarianresponse.info>, consulté le 16 décembre 2023.

Phidias Ahadi Senge-Milemba, *Analyse, formulation, conduite des Politiques publiques internationales*, Master complémentaire, Université de Goma, 2023.

Pierre Lascombes, *Action publique et environnement*, Paris, Presses Universitaires de France, 2022, p.112. pdf.

Pierre Muller, *Que Sais-je ? Les politiques publiques*, Paris, PUF, 2010. pdf.

Rapports de l'OCHA sur les situations des inondations, 2019 - 2023

Reliefweb, *Inondations en République Démocratique du Congo: Rapport de situation (12 décembre 2019)*, disponible sur <https://reliefweb.int/>, consulté le 16 décembre 2023.

Roland Séroussi, *Droit international de l'environnement*, Paris, Dunod, 2012.

Yvette Veyret, *L'environnement. Concepts, Enjeux et Territoires*, Paris, Armand Colin, 2017.

